



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 5 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 18 septembre 2017 de : 20h00 à : 21h30

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Antonio Angelo
Vice-Présidence : M. John Kummer
Secrétaire : M. Sean Sidler

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Enhas, Fauchier-Magnan, Jaussi, Lima, Marquis, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

M. C. Lambert, Maire
M. P. Malek-Asghar, Vice-Maire
Mme O. Enhas, Conseillère administrative
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : MM. J.-M. Leiser, B. Levrat

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 19 juin 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Présidence et Vice-Présidence du local de vote pour 2018
5. Crédit de Frs 37'000.- destiné à acquérir 4 radars préventifs pour la Police municipale de la Ville de Versoix et demande d'autorisation de porter aux budgets de fonctionnement 2018, 2019, 2020, un montant de Frs 5'000.- destiné à louer une application d'information sur le trafic en temps réel
6. Autorisation d'emprunter pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
7. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

MM. J.-M. Leiser et B. Levrat sont excusés.

MM. Fauchier-Magnan et Ricci arrivent à 20h15.

M. Lima arrive à 20h30.

40 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017 (20 votants)

Le PV de la séance du 19 juin 2017 est accepté par 18 oui et 2 abstentions.

41 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Démission de Mme Nathalie Métrallet**

Le Président informe les Conseillers municipaux que Mme N. Métrallet a déposé sa démission pour le 10 octobre 2017 en raison de sa situation personnelle et professionnelle qui prend une autre dimension en dehors de la Ville de Versoix. Cette décision a été transmise au Service cantonal des votations qui est en charge du suivi de ce dossier.

Tout en respectant sa volonté, le Bureau prend acte avec tristesse de la décision de Mme Métrallet et tient à la remercier pour tout le travail accompli et l'énorme engagement pour la Ville de Versoix pendant toutes ces années. Il lui adresse ses meilleurs vœux de réussite.

- **Décisions de l'ACG soumises à recours**

Le Président signale qu'aucun recours n'a été formulé à ce jour suite aux décisions prises en AG de l'ACG le 21.07.2017.

- **Fête de l'Escalade**

Le Président signale que la Fête de l'Escalade aura lieu le 8 décembre 2017. La liste d'inscription pour les volontaires circule dans l'assemblée. Il remercie chacune et chacune de lui faire bon accueil.

- **Fête du 1^{er} août 2017**

Le Président confirme que l'organisation de cet événement a été un succès ! Il tient à remercier le Chef de service des manifestations, M. A. Goldenberg et toute son équipe. Le timing a été respecté à la minute près et le merveilleux feu d'artifice a enchanté toutes les personnes présentes. Bravo à tous !

42 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert, Maire

Culture :

M. Lambert transmet les communications suivantes :

- 2 septembre 2017 : Vernissage de l'exposition « Parallèle nippon » qui retrace l'évolution de l'architecture japonaise contemporaine. Organisée en partenariat avec le Consulat du Japon à Genève, l'exposition inaugure la 18^e édition du festival "Automne de la Culture Japonaise". Au Boléro

jusqu'au 15 octobre 2017, du mardi au dimanche de 15h00 à 18h00.

- 9 octobre 2017 à 17h00 : Concert-lecture à la Galerie du Boléro avec la présence de l'écrivain japonais Haruki Murakami qui a notamment écrit « Des hommes sans femmes », accompagné d'un pianiste et d'un comédien-metteur en scène. Cet événement est organisé avec la participation du groupe lecture d'Ecole & Quartier.
- 3 septembre 2017 : Le Festival de la Bâtie a fait escale à Versoix pour la première fois. Organisé en partenariat avec l'Hospice Général, l'association « Versoix accueille » et la Ville de Versoix, cet événement a présenté des témoignages sous forme de dialogues entre les bénévoles, les responsables cantonaux et les bénéficiaires sur le parcours du migrant, son hébergement et son intégration. Le développement de ce concept par un collectif d'artistes laisse une large part au dialogue en parallèle d'une sorte d'improvisation.
- 9 septembre 2017 : Le Zooloo Festival a remporté un franc succès malgré une météo capricieuse.
- 15 septembre 2017 : Présentation du nouveau roman de Marc Voltenauer, en présence de l'écrivain, à la Galerie du Boléro. Organisé par la Bibliothèque communale.
Prochaine soirée littéraire en novembre (date à préciser) avec M. Paul-André Ramseyer, Ambassadeur de Suisse dans de nombreuses capitales étrangères.
- Le Fonds de décoration a récemment permis
 - la restauration complète de la fresque « Vol-au-vent » de Gérard Poussin située sur le mur de la salle Lachenal ;
 - l'installation de la sculpture Eolide de Pierre Sibold près du débarcadère de Versoix ;
 - la décoration de la salle d'attente de la Crypte de Versoix avec 4 photos représentant les 4 saisons de M. François Mottu extraites de son livre « Au fil de la Versoix ».
- 24 septembre 2017 à 17h00 : Début de la saison aux Caves de Bon-Séjour avec un concert de « L'Ensemble à Vent Méloquée » sous la direction de M. Claude Surdez.
- 30 septembre 2017 : soirée de l'Association Aide à Gao, qui vient au aide aux orphelins de cette ville du Mali.
- Du 13 au 15 octobre 2017 : 9^e Festival de la Guitare à Versoix. Ouverture officielle le vendredi 13 octobre à 19h00.

Urbanisme :

Versoix Roule

M. Lambert fait part du bilan intermédiaire au 13 août 2017 (voir annexe). Le nombre de prêts de vélos se monte à 1'122 du 24 avril au 13 août. 71 % des prêts concernent des vélos électriques. La moyenne est d'environ 10 vélos prêtés par jour. Les analyses montrent que les usagers sont avant tout des habitants de la commune et que 16'856 km ont été parcourus par les vélos électriques. Certaines innovations ont été apportées dans ce projet avec la mise à disposition de remorques et de sièges pour enfants. En raison d'abus divers, une limitation

de 2 prêts par semaine et par client avec la facturation de frais de retard a été nécessaire.

20h15 : arrivée de MM. Fauchier-Magnan et Ricci.

Zone bleue macarons

M. Lambert signale l'entrée en vigueur dès le 1^{er} septembre de la zone bleue macarons. Une intense campagne de prévention a été menée par les APM jusqu'à cette semaine. La Mairie sera tout prochainement en mesure de vendre des macarons « multizones » tout public au prix de CHF 10.- et CHF 20.-.

Sécurité:

Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix

M. Lambert signale l'acquisition intercommunale du nouveau véhicule de piquet des Sapeurs-Pompiers volontaires. Son inauguration est prévue prochainement.

Route de Sauvigny

M. Lambert signale la mise en place à la route de Sauvigny de la limitation de vitesse à titre de protection de la faune en période du brame du cerf durant les mois de septembre et octobre. Cette mesure est prévue dans le cadre du corridor biologique Versoix-Vesancy. Des radars pédagogiques ont été installés par le canton afin de sensibiliser les conducteurs. Des capteurs et avertisseurs sonores ont également été posés afin d'écarter la faune de la route et d'améliorer la visibilité pour les animaux des automobilistes qui arrivent.

Enfin, M. Lambert signale qu'il a participé à la dernière croisière du Rhône avant que ce fleuron de la CGN n'aille au repos pour 3 ans de restauration fine.

M. Malek-Asghar, Vice-Maire

M. Malek-Asghar signale que les demandes d'autorisations de construire relatives à la réhabilitation de l'Ancienne Préfecture et de l'école de Bon-Séjour ont été déposées auprès du Département.

Il informe également que le Conseil administratif tiendra, avec les cadres de l'administration municipale, un séminaire consacré au budget 2018 qui devrait être présenté au CM du mois d'octobre.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Mme Enhas signale que chaque CM a reçu un pot de miel d'été provenant des ruches versoisiennes du site d'Ecogia. Une importante production a permis une belle récolte de miel par deux employés du STVE qui ont suivi une formation en apiculture. Ce miel est également en vente auprès de la Mairie.

Travaux :

Centre sportif de la Bécassière :

Mme Enhas signale que la piste d'athlétisme a fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Le revêtement a été complètement refait afin d'être conforme aux normes.

Le terrain C (football) a également bénéficié d'importants travaux de rénovation qui sont en cours de finition.

S'agissant des installations de « *Workout* », très appréciées des jeunes, Mme Enhas signale que des travaux sont prévus jusqu'à fin novembre.

20h30 : arrivée de M. Lima.

Route de Suisse

Mme Enhas signale que la première étape des travaux de re-qualification de la route de Suisse est toujours en cours avec la mise en place du béton désactivé sur le tronçon de Montlfeury. Le basculement des travaux sur la deuxième voie sera effectué prochainement.

Les travaux concernant le deuxième tronçon devraient engendrer une augmentation des nuisances car la circulation se fera à sens unique dans le sens Genève-Vaud. Des déviations du trafic seront mises en place. Des informations sur l'avancement des travaux seront transmises à l'automne aux habitants et aux commerçants du secteur concerné. Mme Enhas encourage chacune et chacun à consulter les informations relatives à ces travaux sur le site internet de la Mairie.

Social :

Ludothèque

Mme Enhas signale que la Ludothèque de Versoix a déménagé à l'avenue Choiseul 23 pendant l'été en raison des travaux liés à la réhabilitation de l'Ancienne Préfecture. La Ludothèque est ouverte tous les mardis et jeudis de 15h30 à 18h45.

Plan canicule

Le Service social a lancé à deux reprises le plan canicule cet été suite aux alertes annoncées par le Service du médecin cantonal. Un courrier de sensibilisation a ainsi été envoyé à toutes les personnes de plus de 70 ans et habitant seules sur la commune.

Semaine de la démocratie

Mme Enhas signale que la semaine de la démocratie a lieu du 15 au 23 septembre. Cette manifestation, mise en place par les services cantonaux, est organisée par plus de 100 pays et vise à réexaminer l'état de la démocratie dans le monde entier. De nombreuses actions sont mises en place dans le canton afin de sensibiliser le public.

Sports et manifestations :

Mme Enhas signale que dans le but de faciliter l'accès au lac pour tous, le Service des sports et des manifestations a procédé à l'aménagement des berges de Port Choiseul. L'achat d'un véhicule-fauteuil amphibie permettra aux personnes à mobilité réduite de profiter de la plage et d'accéder au lac pour des baignades. Ce fauteuil sera mis à disposition de la population gratuitement pendant toute la saison d'ouverture de la plage. S'adresser au gardien.

Résultats sportifs

Mme Enhas signale les résultats sportifs exceptionnels suivants :

- Le Club nautique de Versoix a participé à la Swiss Sailing League 2017 et a remporté la victoire dans ce championnat suisse de voile.
- La section « ski nautique » du CNV a participé aux championnats suisses de ski nautique et a remporté 25 médailles : 18 médailles d'or, 6 médailles d'argent et 1 médaille de bronze. Ce club a également remporté le titre de champion suisse par équipe.
- Le FC Versoix a débuté sa saison avec le traditionnel tournoi des campagnes organisé cette année à Collex-Bossy. C'est l'équipe junior E versoisienne qui a remporté ce tournoi. Un grand bravo à cette équipe de juniors pour leur magnifique victoire.
- Le Versoix Athlétisme s'est également illustré avec le jeune athlète Livio Riboni qui a remporté à Zürich la finale de l'UBS Kids Cup 2017 dans la catégorie M8.
- Le Championnat Suisse d'athlétisme a eu lieu les 9 et 10 septembre dernier à Winterthur. Mme Enhas relève de très belles performances avec Liam Gumprecht qui a remporté une deuxième place en 100m haies ; Marie Jean Yann Degrace classé 2^{ème} du 100m et Arnaud Vergères, 3^e sur 100m et 2^e sur 200m.
- Aux Championnats suisses de relais l'équipe de garçons du Versoix Athlétisme a remporté une magnifique médaille de bronze sur 5 fois 80m.

Mme Enhas adresse ses félicitations à tous les athlètes pour leurs belles performances sportives.

Agenda :

- 25 septembre 2017 : Journée de l'Energie à Fribourg, au cours de laquelle la Ville de Versoix recevra le label « Cité de l'Energie ».
- 29 septembre 2017 : Inauguration des nouvelles terrasses du CNV, sur inscription.
- 4 octobre 2017 : Fête des Jubilaires seniors à la salle Lachenal.
- 12 octobre 2017 : « We are 18 » soirée destinée aux jeunes de la commune qui atteignent cette année leur 18 ans, avec un concours de talent et la participation d'un magicien suisse.
- 15 octobre 2017 : premier entraînement pour la Course de l'Escalade au Centre sportif de Versoix.

43 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DU LOCAL DE VOTE POUR 2018

La Présidence du local de vote est attribuée à la fraction PDC, comme suit:

M. Muriel De Terwangne, Présidente

M. Pierre Schenker, Suppléant.

La Vice-présidence est attribuée à la fraction des Verts, comme suit :

M. Yves Richard, Vice-Président

M. Jérémy Jaussi, Suppléant.

44 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRS 37'000.- DESTINE A ACQUERIR 4 RADARS PREVENTIFS POUR LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE VERSOIX ET DEMANDE D'AUTORISATION DE PORTER AUX BUDGETS DE FONCTIONNEMENT 2018, 2019, 2020, UN MONTANT DE FRS 5'000.- DESTINE A LOUER UNE APPLICATION D'INFORMATION SUR LE TRAFIC EN TEMPS REEL

M. Lambert a l'honneur de soumettre à la décision du CM ce crédit destiné à acquérir 4 radars préventifs pour la Police municipale de Versoix ainsi qu'un système d'information sur le trafic en temps réel.

Ces instruments de prévention et d'informations lui paraissent indispensables dans le cadre des travaux de la route de Suisse afin non seulement d'observer les itinéraires de déviation mais également de maîtriser dans la mesure du possible la fluidité du trafic, tout en assurant bien sûr la sécurité de tous les usagers.

Il commente le message figurant sur CMNet et précise que les itinéraires de déviation et les mesures proposées pour les phases 2, 3 et 4 figurent en annexe du message.

Ainsi, c'est au nom du CA que M. Lambert remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Riat indique que la Commission de la Sécurité a étudié ce dossier avec beaucoup d'attention. Les multiples questions des commissaires ont obtenu des réponses et, constatant la performance et la haute technologie du matériel proposé, la Commission a relevé l'importance d'obtenir des informations très précises à distance afin que la Police municipal puisse réagir et intervenir promptement en cas de nécessité. Les commissaires ont également relevé l'intérêt de ce matériel dans la transmission d'informations à la population. La Commission a préavisé ce crédit favorablement à l'unanimité des 9 membres présents lors de la séance du 12 septembre dernier.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 septembre 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Néant.

« Crédit de Frs 37'000.- destiné à acquérir 4 radars préventifs pour la Police municipale de la Ville de Versoix et demande d'autorisation de porter aux budgets de fonctionnement 2018, 2019, 2020 un montant de Frs 5'000.- destiné à louer une application d'information sur le trafic en temps réel»

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité d'acquérir 4 radars préventifs qui permettront à notre Police municipale de mieux maîtriser la fluidité du trafic et ainsi assurer une meilleure sécurité durant les travaux de la route de Suisse ;

Vu la volonté de louer une application destinée à transmettre de l'information sur le trafic en temps réel ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 30 août 2017, qui décrit dans les détails le matériel visé ainsi que les coûts y relatifs ;

Vu le préavis de la Commission de la Sécurité dans sa séance du 12 septembre 2017;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 14 septembre 2017;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir pour la Police municipale, 4 radars préventifs qui seront connectés à une application destinée à transmettre de l'information en temps réel sur le trafic, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 30 août 2017.

2. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs. 37'000.- destiné à acheter les 4 radars préventifs mentionnés au point 1 ci-dessus.

3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs. 37'000.-, afin de procéder à l'achat des 4 radars préventifs cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser cette dépense de Frs. 37'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs. 37'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 11.100.331 de 2018 à 2022.

6. D'accepter de porter aux budgets de fonctionnement 2018, 2019, 2020 un montant de Frs 5'000.- (par année) destiné à louer une application d'information sur le trafic en temps réel, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 30 août 2017.

45 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

AUTORISATION D'EMPRUNTER POUR LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

M. Malek-Asghar saisit l'occasion de saluer dans le public M. Serge Pellaton, Président de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, et également tous les membres du Conseil municipal également membres du Conseil de Fondation. Il rappelle en effet que chaque fraction politique dispose d'un membre au sein du Conseil de cette Fondation. Dans le cadre de l'autonomie qui est la sienne, la Fondation a prévu de mener des travaux de rénovation d'un élément de construction du bâtiment actuel qui date de 1987. Ces travaux ont été décidés par le Conseil de Fondation, non seulement dans un but d'économie d'énergie, mais également en terme d'usage par les résidentes et résidents. Le vote du CM ne porte pas sur ces travaux mais sur le cautionnement d'un emprunt de Frs. 1'300'000.- par la Ville de Versoix.

Le CA a donné un préavis favorable et M. Malek-Asghar remercie le CM de faire bon accueil à cette demande.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 septembre 2017, a relevé la qualité des documents présentés et a approuvé cette demande à l'unanimité.

Discussion :

Néant.

Le vote se fait à la majorité qualifiée.

**« AUTORISATION D'EMPRUNTER ET CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE
A CONCURRENCE DE FRs 1'300'000.- POUR LA FONDATION
BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Vu le projet de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de procéder à des travaux de rénovation d'un de ses bâtiment tels que décrits dans la lettre de son Président, Monsieur Serge Pellaton, adressée le 25 août 2017 au Conseil administratif de la Ville de Versoix ;

Vu l'exposé des motifs relatifs à ces travaux de rénovation rédigé par le Président de la dite Fondation, Monsieur Serge Pelaton, daté du 25 août 2017 ;

Vu les croquis ainsi que les devis relatifs aux travaux précités, établis par le bureau Philippe Calame Architectes ;

Vu la nécessité pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix d'emprunter la somme de Frs 1'300'000.- pour mener à bien les travaux de rénovation mentionnés ci-dessus ;

Vu l'article 14 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix qui prévoit que ses emprunts ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres g et h, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu que le Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, en séance du 22 juin 2017, a voté favorablement à l'unanimité :

- L'autorisation pour effectuer ces travaux de rénovation.
- L'autorisation d'emprunter la somme de Frs 1'300'000.- en vue de financer les travaux précités.

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 14 septembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

1. D'autoriser la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à emprunter un montant de Frs. 1'300'000.- pour entreprendre des travaux de rénovation, selon les descriptifs mentionnés ci-dessous et joints à la présente délibération :

- Courrier du Président de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix adressé au Conseil administratif le 25 août 2017.
- Exposé des motifs relatifs à ces travaux de rénovation établi par le Président de la Fondation daté du 25 août 2017.
- Croquis et devis relatifs à ces travaux de rénovation, établis par le bureau Philippe Calame Architectes.

2. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Versoix pour l'emprunt cité au point 1 ci-dessus.

3. De mentionner ce cautionnement dans les comptes de la Ville de Versoix au pied de son bilan.

4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres à la signature des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

46 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- Interpellation au CA

M. J. Kummer souhaite interpeller le Conseil administratif au sujet de la route de Sauvigny qui a fait l'objet cet été d'une réfection avec la pose d'un revêtement phono absorbant. Constatant que les ralentisseurs sur les passages piétons ont été supprimés à cette occasion, il fait part de son inquiétude à ce sujet. La disparition des ralentisseurs inquiète également beaucoup la population. Il s'étonne par ailleurs que les ralentisseurs soient toujours présents devant le Collège du Léman.

De manière à assurer la sécurité des enfants sur ce tronçon, il demande la remise en place des ralentisseurs. Très sensible à la sécurité dans ce secteur, il se permet d'intervenir plus lourdement que d'habitude.

Mme Enhas indique que le CA partage le souci de la sécurité sur ce lieu qui est un secteur très fréquenté notamment par les enfants qui se rendent à l'école. La route de Sauvigny étant une route cantonale, elle précise que les travaux d'assainissement du bruit routier avec une pose de revêtement phono absorbant ont été décidés par le canton. Il s'avère que le canton a pris sa décision rapidement concernant ces travaux et n'a pas consulté la commune pour la réalisation des passages piétons et la pose des ralentisseurs. Le CA a été informé très tardivement du début de ces travaux et cette situation particulière ne lui a pas permis de prendre part au processus de consultation pour les modifications des plans envisagés par le canton.

Dans le respect des normes légales, les passages piétons ont été déplacés et deux ralentisseurs ont été supprimés. Le constat du canton est que ces ralentisseurs avaient très peu d'effet sur la vitesse des véhicules. En raison de la pose du phono absorbant, l'argument cantonal a été qu'en cas de maintien des ralentisseurs, une perte de l'amélioration acoustique aurait été constatée.

Le CA a mis en place des actions de comptage et de contrôle de la vitesse sur ce secteur. En fonction des résultats obtenus, soit le respect des limitations ou au contraire de nombreux dépassements de la limitation, le CA reprendra contact avec le canton pour envisager les dispositions à prendre afin de sécuriser le secteur.

S'agissant du secteur du Collège du Léman, la hauteur des ralentisseurs a été revue afin de les mettre aux normes légales.

- M. Riat revient sur le sujet de la zone bleue macarons et du contrôle du stationnement et des nouveaux appareils. Il demande à M. le Maire s'il a des réponses à apporter suite à la dernière Commission de la sécurité.

M. Lambert indique que les contacts avec la Fondation des parkings sont extrêmement difficiles. M. Briffaz n'a pas pu obtenir à ce jour les statistiques relatives aux demandes de macarons sur Versoix. Le suivi du dossier est effectué en priorité par M. le Secrétaire général et les informations seront transmises dès que possible.

M. Schenker suggère de créer une Fondation des parkings versoisien !

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 21h25

* * * * *